

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOVIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**ATTRIBUTION DU
MARCHÉ DE TRAVAUX DE
RÉALISATION DE
PLANCHE D'ESSAI EN
REVÊTEMENTS PAVÉS -
PHASE 2 DE L'EXTENSION
DE LA LIGNE 17 DU
TRAMWAY LANCY PONT-
ROUGE – ANNEMASSE LES
GLIERES (74)**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P23 de son annexe ;

D_2023_0083

Dans le cadre de l'extension de la ligne 17 du tramway Lancy Pont Rouge – Annemasse Les Glières, Annemasse Agglo souhaite confier à un prestataire la réalisation d'une planche d'essais en revêtements pavés.

A cette fin, une consultation a été lancée sous procédure adaptée avec possibilité de négociation en application des dispositions des articles L.2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique.

Une demande de devis a été envoyée le 22 novembre 2022 à trois entreprises sur la plateforme dématérialisée AWS. La date de réception des offres était fixée au 15 décembre 2022 à 12 h 00.

La consultation aboutira à la conclusion d'un marché de travaux d'une durée totale de 3 mois à compter de sa notification.

A cette date, deux plis ont été réceptionnés dans les délais. Aucune offre n'est parvenue hors délai.

Une entreprise, ne pouvant établir d'offre dû à une charge de travail trop importante, a adressé une lettre d'excuse à TERACTION en date du 13 décembre 2022.

L'analyse des offres a été confiée au groupement de maîtrise d'œuvre constitué de INGEROP / FOLIA / CITEC, sur la base des critères suivantes :

- Valeur technique : 40 %
- Prix : 60 %

Dans le cadre de la négociation, il a été demandé aux candidats, par courrier du 12 janvier 2023, une nouvelle offre ainsi que des compléments d'informations, avec une ouverture sur une variante technique. Les nouvelles offres étaient à remettre pour le 17 janvier 2023 à 16h00.

Les candidats ont remis leurs offres dans le délai imparti.

Vu l'analyse des offres réalisée conformément aux dispositions prévues par la lettre de consultation faisant office de règlement de consultation,

Le Président DECIDE :

D'APPROUVER les propositions de notation et de classement telles que figurant au rapport d'analyse;

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le 17 MARS 2023

ID : 074-200011773-20230315-D_2023_0083-AU

S2LOW

D'ATTRIBUER le marché de travaux relatif à la réalisation d'une planche d'essais en revêtements pavés au groupement solidaire EUROVIA – DE FILIPIS, en retenant la variante technique pour un montant de 35 880,00 € HT;

DE SIGNER lui-même ou son représentant les pièces du marché correspondantes, son exécution et son règlement étant confiés par mandat au groupement solidaire constitué par TERRITOIRES 38 et TERACTEM.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 16/03/2023
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.